Mairie de MEILHARDS 19 510

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de juillet, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

<u>Absents excusés</u>: Anne ROPERT avec pouvoir à Elodie DUMOND Eric VAN TILBEURGH avec pouvoir à Jean-Jacques CAFFY

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 05/06/2020.

ORDRE DU JOUR

1 - Délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée de son mandat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer certaines délégations à Monsieur le Maire.

2 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée la nécessité de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2020 avant le 3 juillet 2020.

Par ailleurs, il rappelle que la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales par les collectivités sera supprimée dès 2021,

Vu les taux de référence de 2019 :

Taxe d'habitation	14.43 %
Taxe foncière (bâti)	. 8.41 %
Taxe foncière (non bâti)	57.68 %

Vu l'article 16 de la loi des finances pour 2020 qui impose le gel et la non-modification de la taxe d'habitation (valeur de 2019),

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 et de les voter comme suit :

Taxe foncière (bâti)	8.41 %
Taxe foncière (non bâti)	57.68 %

3 – Programme voirie 2020-2021

La commission travaux de la voirie s'est réunie et a analysé le devis estimatif du maître d'œuvre CTI19 sur le programme suivant : Las Bordas, Laurière, Champagnac, liaison Le Bourliataud-Le Masvaleix, Le Châtenet, Le Sargueix, Sainte Radegonde, le Mazerbourg village, le Mazerbourg, la route du Merle, la portion Les Renardières au Moulin de Boisse.

Vu le montant estimatif de ces travaux, soit 106 542 € HT, Monsieur le Maire propose de réaliser ce programme voirie sur deux années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce programme de voirie, décide de le financer sur les budgets 2020 et 2021 et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer le marché public. Le choix de l'entreprise et le financement seront présentés au prochain conseil municipal.

4 - Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire propose 12 titulaires et 12 suppléants, cette proposition étant dictée par la plus large représentativité possible de tous les secteurs de la commune.

6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Titulaires :

Messieurs Lucien NAUCHE, Guy BACHELARD, Michel MONTEIL, Éric MAYS, Jean Louis CHASSAGNE, Robert FARGES, Ludovic NEGRERIE, Jérémie BOURDARIAS; Mesdames: Josette DELORD, Danielle LAGRAFEUIL, Annie DUFAURE, Nadine VEDRENNE

Suppléants :

Messieurs Frédéric JENTY, Marcel BOUTTIER, Christian BEVE, Dominique VIROLE, François BORIE, Patrice COUDERT, Christian JUILLE, André LACROIX, Pascal PENAUD, Patrick MAZARD, Dominique POITOU; Madame Régine COIGNAT

5 - Redevances France Télécom et Enedis pour l'occupation du domaine public routier

Monsieur le Maire indique les sommes reversées à la commune par :

- France Télécom : 2 497 €

- Enedis : 212 € (cette somme étant calculée par rapport au nombre d'habitants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

6 - Désignation délégués SIAV à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

Monsieur le Maire rappelle qu'avaient été élus lors du dernier conseil municipal les représentants de la commune au SIAV : Messieurs Yves Mazerbourg et Eric Van Tilbeurgh.

Il s'agit aujourd'hui de désigner les représentants devant participer au SIAV et uniquement pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) portée par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Il paraît logique à Monsieur le Maire de proposer les mêmes personnes, à savoir Messieurs Yves Mazerbourg et Eric Van Tilbeurgh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

7 - Renouvellement poste de Madame Véronique Trullard

Le contrat de Madame Trullard arrive à son échéance le 31/08/2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat en collaboration avec Pôle Emploi et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement du poste de Madame Trullard.

8 - Adhésion à l'application mobile « Intramuros »

Elodie Dumond, membre de la commission « nouvelles technologies », rappelle qu'Intramuros est une application téléchargeable sur la téléphonie mobile, gratuite pour les administrés, en perpétuel développement, dédiée aux communes et aux intercommunalités, les administrés pouvant recevoir directement des informations ponctuelles ou urgentes (alerte, évènements climatiques...) et suivre l'événementiel sur leur Smartphone ou tablette.

Cette nouvelle technologie permettra aux administrés et aux touristes d'être informés en direct des activités de notre bassin de vie.

Une publicité d'utilisation de cette application sera faite par affichage, par flyers et sur le site communal.

Le montant de l'adhésion à Intramuros s'élève à 24 € TTC / mois, avec un paiement trimestriel, le contrat prenant effet au 1^{er} juillet 2020 (jusqu'au 30 juin 2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

9 – Site Internet Net15 de la commune

La commission communication a pris contact avec la société en charge de notre site Internet afin de leur demander un devis de « remise au goût du jour ». Cela consisterait en une revisite afin qu'il soit mieux adapté aux nouvelles technologies, avec des mises à jour permanentes et automatiques sans surcoût. Monsieur le Maire souhaite tout de même conserver le bulletin municipal « papier » annuel.

Après cette présentation, il propose d'acter l'investissement suivant :

- 1 170 € HT pour la révision du site soit 1 400 € TTC (somme versée uniquement la première année)
- 34 € HT par mois pour son entretien, soit 40,80 € TTC,
- 39 € HT par mois pour la gestion AFNIC (registre Internet des noms de domaine obligatoire), soit 46,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

10 - Détails de l'article 6332 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réception »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de détailler précisément les dépenses imputables aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions », Monsieur le Maire énumère les différentes dépenses prévues à ces articles budgétaires pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

11 - Questions diverses

* RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La Communauté de Communes recherche une solution de conformité mutualisée à l'ensemble des communes pour le Règlement Général sur la Protection des Données. Le groupe Themys a effectué en ce sens une proposition de partenariat sous forme d'une démarche groupée afin que les mairies et établissements publics se mettent en conformité. Les montants seraient les suivants :

- 450 € HT facturés une fois par contrat pour la démarche de conformité,
- 300 € HT / an, pour le suivi et l'assistance.

Cette proposition est à étudier avec un démarrage possible au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire demande à Madame Dominique Wangermée de se charger de cette étude.

* Elections sénatoriales et désignation des grands électeurs

L'élection des grands électeurs aura lieu pour la commune de Meilhards le 10 juillet prochain à 9 heures, avec un scrutin à Tulle le 27 septembre prochain.

Trois titulaires et trois suppléants parmi les membres du conseil devront être désignés par une élection à bulletin secret.

* PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par arrêté municipal en date du 26 juin 2020, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de Meilhards, du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 20 août 2020.

Dans cette perspective, une visite de la commune a été organisée avec Urbadoc, bureau d'étude ayant effectué le projet du PLU.

Un large affichage a été installé sur l'ensemble de la commune pour informer les administrés.

L'enquête se déroulera à la mairie de Meilhards aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Monsieur Jean Paul BAUDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Vice-président du Tribunal Administratif de Limoges.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet
- par voie électronique via l'adresse mail suivante : mairie.meilhards@orange.fr

La version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante : https://www.meilhards.fr - page d'accueil (Plan Local d'Urbanisme).

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

-	Lundi 20 juillet 2020	de 09h00 à 12h00
-	Samedi 1 ^{er} août 2020	de 09h00 à 12h00
	Mercredi 05 août 2020	de 14h00 à 17h00
-	Mardi 11 août 2020	de 09h00 à 12h00
-	Jeudi 20 août 2020	de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

* Annulation des festivités communales

La fête votive du mois d'août est annulée mais le pèlerinage du 13 août sur le site de Sainte Radegonde, en présence de Monseigneur Bestion, Evêque de Tulle, est maintenu avec les conditions sanitaires de rigueur.

* Remerciements

- Don de 200 € de la part de l'association la Pétanque Meilhardoise pour remercier la commune de la distribution de masques gratuits
- Remerciements de la famille de Madame Germaine Chapon suite à son décès.

* Courrier de M. Churchill METAIRIE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. Métairie à propos de problèmes récurrents concernant la fonctionnalité de certains chemins ruraux.

Le conseil en prend note et une réponse par courrier lui sera faite.

La séance est levée à 22 heures 55